Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8570716
Centre d'intérêt: 250

Monnier, Daniel, 1941-.

La question linguistique, l'état de l'opinion publique : analyse du sondage de SONDAGEX inc., mars-avril 1983 / Daniel Monnier ; [pour le] Conseil de la langue française. -- [Québec] : Le Conseil, Service des communications, 1983.
iv, 68 p. ; 28 cm. -- (Notes et documents / Conseil de la langue française du Québec ; 42)

Résumés à la fin des chap.

ISBN 2-550-11135-4

Descripteur(s): *Français (Langue) *Anglais (Langue) *Droits linguistiques *Opinion publique *Groupe ethnique

Identificateur(s) de sujet: *Loi 101

Ce rapport vient compléter une étude qui avait pour titre "Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la loi 101". Ses objectifs sont les suivants: 1. rapporter les résultats généraux relatifs aux questions d'opinion et tracer, lorsque cela est possible, l'évolution qu'elles ont pu connaître au fil des ans; 2. analyser les opinions qui expriment un soutien ou un rejet de la Charte de la langue française en fonction de la connaissance que les répondants peuvent avoir de celle-ci; 3. tracer un certain nombre de portraits types des répondants selon leur position face à la question linguistique.

Au total, 730 entrevues ont été menées auprès de francophones, 413 auprès d'anglophones et 274 auprès d'allophones. La cueillette des données a été effectuée par entrevue téléphonique entre le 15 mars et le 8 avril 1983. Les taux de réponses ont atteint environ 60% chez les francophones et les anglophones et environ 40% chez les allophones. Le questionnaire, reproduit en annexe, contenait 17 énoncés d'opinions à l'égard de la question linguistique. Ces énoncés d'opinions visaient à connaître les attitudes linguistiques de la population à propos de trois dimensions: la préoccupation à l'égard des questions de langue, la perception de la situation linguistique au Québec et l'appui que l'on accorde à la politique de francisation.

Les trois groupes demeurent préoccupés par la situation linguistique. Les francophones continuent de soutenir la Loi 101, mais cet appui semble s'éroder. Depuis 1970, ils ont fait marche arrière, notamment sur l'affichage, et ils prêtent davantage foi à l'hypothèse d'une retombée économique négative de la francisation. Quant aux non-francophones, ils maintiennent et renforcent même leur polarisation contre la Charte de la langue française. Au total, 67% de francophones soutiennent la Charte et 22% s'y opposent. Les anglophones, quant à eux, s'opposent presque tous à la Loi 101. Chez les allophones, le profil type des personnes qui appuient la Charte laisse deviner une plus grande intégration au monde francophone.

Type de document: r

EDBQ 8570736

Conseil de la langue française

LA QUESTION LINGUISTIQUE: L'ÉTAT DE L'OPINION PUBLIQUE

Analyse du sondage de SONDAGEX INC.
(Mars-avril 1983)

par

Daniel MONNIER

Québec

EDUQ 8570716

LA QUESTION LINGUISTIQUE:

L'ÉTAT DE L'OPINION PUBLIQUE

Analyse du sondage de
SONDAGEX INC.

(Mars-avril 1983)

Daniel Monnier
Conseil de la langue française

Octobre 1983

Cet ouvrage a été publié par
le service des communications
du Conseil de la langue française

Dépôt légal - 2e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-11135-4

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX..... iii

INTRODUCTION..... 1

CHAPITRE PREMIER: LES OPINIONS RELATIVES À LA SITUATION LINGUISTIQUE: RÉSULTATS GÉNÉRAUX ET ÉVOLUTION..... 5

1.1. Résultats généraux..... 7

1.1.1. La préoccupation à l'égard de la question linguistique et les groupes linguistiques..... 7

1.1.2. La perception de la situation linguistique du Québec et les groupes linguistiques..... 9

1.1.3. Le soutien de la Charte de la langue française et les groupes linguistiques..... 11

1.2. L'évolution des opinions relatives à la situation linguistique..... 15

1.2.1. Comparaison de quelques énoncés d'opinions sur la base de la population pour les années 1979 et 1983..... 16

1.2.2. Comparaison de quelques énoncés d'opinions sur la base de la main-d'oeuvre pour les années 1971, 1979 et 1983..... 18

1.3. Résumé..... 21

CHAPITRE II : QUELQUES FACTEURS DE VARIATION DU SOUTIEN ACCORDÉ À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE..... 23

2.1. Le soutien de certains principes et de certaines dispositions de la Charte de la langue française en fonction des indices..... 26

2.1.1. Chez les francophones..... 27

2.1.2. Chez les anglophones..... 29

2.1.3. Chez les allophones..... 31

2.2. Les intentions de modifier la loi 101 en fonction des indices..... 31

2.2.1. Chez les francophones..... 33

2.2.2. Chez les anglophones..... 33

2.2.3. Chez les allophones..... 36

2.3. La question linguistique: divers types de Québécois..... 38

2.4 Résumé..... 40

CONCLUSION: Réflexions sur les résultats..... 51

ANNEXE A: Mode de construction des indices..... 55

ANNEXE B: Le questionnaire..... 57

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I.1 Pourcentage des répondants des divers groupes linguistiques qui sont d'accord avec les énoncés qui expriment une préoccupation à l'égard de la question des langues au Québec..... 8

TABLEAU I.2 Pourcentage des répondants des divers groupes linguistiques qui sont d'accord avec les énoncés relatifs à la perception de la situation des langues au Québec..... 13

TABLEAU I.3 Pourcentage des répondants des divers groupes linguistiques qui sont d'accord avec les énoncés relatifs au soutien de certains principes et de certaines dispositions de la Charte de la langue française..... 14

TABLEAU I.4 Comparaison du pourcentage des francophones, des anglophones et des allophones qui sont d'accord avec certains énoncés d'opinions en 1979 et en 1983..... 17

TABLEAU I.5 Comparaison du pourcentage des répondants des mains-d'oeuvre francophone, anglophone et allophone qui sont d'accord avec certains énoncés d'opinions en 1971, en 1979 et en 1983..... 20

TABLEAU II.1 Pourcentage des francophones qui sont d'accord avec les énoncés d'opinions relatifs au soutien de la Charte de la langue française selon les indices exprimant leur connaissance de la loi 101, leur perception de cette loi, leur préoccupation linguistique et leur évaluation de la situation du français..... 28

TABLEAU II.2 Pourcentage des anglophones qui sont d'accord avec les énoncés d'opinions relatifs au soutien de la Charte de la langue française selon les indices exprimant leur connaissance de la loi 101, leur perception de cette loi, leur préoccupation linguistique et leur évaluation de la situation du français..... 30

TABLEAU II.3 Pourcentage des allophones qui sont d'accord avec les énoncés d'opinions relatifs au soutien de la Charte de la langue française selon les indices exprimant leur connaissance de la loi 101, leur perception de cette loi, leur préoccupation linguistique et leur évaluation de la situation du français..... 32

TABLEAU II.4 Les intentions de modifier la loi 101 chez les francophones selon les indices de connaissance et de perception de la loi, de préoccupation et d'évaluation de la situation du français..... 34

LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

TABLEAU II.5	Les intentions de modifier la loi 101 chez les anglophones selon les indices de connaissance et de perception de la Loi, de préoccupation et d'évaluation de la situation du français	38
TABLEAU II.6	Les intentions de modifier la loi 101 chez les allophones selon les indices de connaissance et de perception de la Loi, de préoccupation et d'évaluation de la situation du français	39
TABLEAU II.7	Distribution des répondants francophones selon une typologie construite sur la base des indices de connaissance de la loi, de préoccupation et d'appui à la loi	42
TABLEAU II.8	Quelques caractéristiques des principaux types francophones	43
TABLEAU II.9	Distribution des répondants anglophones selon une typologie construite sur la base des indices de connaissance de la loi, de préoccupation et d'appui à la loi	44
TABLEAU II.10	Quelques caractéristiques des principaux types anglophones	45
TABLEAU II.11	Distribution des répondants allophones selon une typologie construite sur la base des indices de connaissance de la loi, de préoccupation et d'appui à la loi en pourcentage	46
TABLEAU II.12	Quelques caractéristiques des principaux types allophones	47

INTRODUCTION

La Charte de la langue française aura six ans au mois d'août 1983. Elle n'a pas cessé de faire les frais de l'actualité depuis le début. Il faut comprendre que le débat linguistique est permanent au Québec et au Canada et que les lois qui régissent l'usage institutionnel des langues constituent, par la force des choses, le pôle de référence habituel de ce débat. Dans notre contexte, les langues anglaise et française seront toujours en concurrence dans les communications institutionnelles[1]. À cause du poids démographique nettement défavorable des parlants français en Amérique du Nord, les lois adoptées par les gouvernements fédéral[2] et québécois ont pour fonction de rétablir et d'assurer certaines conditions de viabilité de la langue française, la langue de plus de 25 % de la population du Canada et de plus de 80 % de celle du Québec. Mais ces interventions suscitent beaucoup de controverses, et l'on ressent le besoin de reprendre périodiquement le pouls de la population en matière linguistique.

Les objectifs et le plan du rapport

Le sondage effectué entre la mi-mars et le début d'avril 1983 pour le compte du Conseil de la langue française, par la maison SONDAGEX INC., que l'on identifie officiellement comme "le sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la loi 101", dépasse en réalité

---

1. Les communications entre les institutions et entre ces dernières et les personnes physiques.

2. La loi sur les langues officielles ne s'applique qu'aux services fédéraux.

son thème principal, soit la connaissance que la population québécoise possède de la loi 101. De fait, le questionnaire couvre un contenu qui peut être subdivisé en quatre catégories:

- La notoriété de la loi 101 et un test de connaissance relatif à certaines de ses dispositions (21 éléments);
- Les intentions de modifier la loi;
- Une gamme d'opinions à l'égard de la loi 101 et de la situation des langues au Québec;
- Des variables-contrôles, soit les caractéristiques socio-économiques usuelles et un certain nombre d'habitudes linguistiques des répondants.

Les deux premières catégories de ce contenu ont fait l'objet du rapport de SONDAGEX[3] que le Conseil de la langue française a rendu public le 7 juin 1983. Ceux qui s'intéressent à ces aspects particuliers devraient se référer à ce rapport qui en fait une analyse détaillée.

Ce second rapport vient donc compléter le précédent, et ses objectifs peuvent se formuler ainsi:

- Rapporter les résultats généraux relatifs aux questions d'opinions et tracer, lorsque cela est possible, l'évolution qu'elles ont pu connaître au fil des ans.
- Analyser les opinions qui expriment un soutien ou un rejet de la Charte de la langue française en fonction de la connaissance que les répondants peuvent avoir de celle-ci, de

---

3. SONDAGEX INC., Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la loi 101, Conseil de la langue française, "Notes et documents", nº 35, 1983, 47 p.

la façon dont ils la perçoivent (plus ou moins contraignante ou sévère), de leur niveau de préoccupation à l'égard de la situation des langues et de leur évaluation personnelle de la situation du français au Québec.

- Tracer un certain nombre de portraits types des répondants selon leur position face à la question linguistique.

Le premier de ces objectifs constituera la matière du premier chapitre de ce rapport, et les deux autres, celle du second chapitre. Dans chaque cas, l'analyse sera faite en distinguant les groupes linguistiques, les allophones regroupant tous ceux qui ne sont pas de langue maternelle française ou anglaise.

Rappel des coordonnées du sondage

Ces coordonnées sont exposées en détail à l'annexe du rapport de SONDAGEX déjà cité, et le lecteur intéressé devrait s'y référer. On se limitera ici à rappeler quelques-uns des aspects techniques les plus importants.

L'échantillon choisi était de type stratifié et non proportionnel dans le but d'obtenir des contingents de répondants assez importants pour que les données soient significatives. De fait, 730 entrevues ont été menées auprès de Québécois de langue maternelle française, 413 auprès de ceux de langue maternelle anglaise et 274 auprès d'allophones. La pondération effectuée en fonction du poids des strates et des taux de réponse au sein de chacune d'elles a produit un échantillon (pondéré) qui se rapproche à peu près des données du recensement de 1981 en ce qui concerne la langue maternelle: 82 % de francophones, 11 % d'anglophones et

7 % d'allophones. Il en va de même pour la comparaison selon la scolarité. La répartition selon le sexe indique une légère surreprésentation des femmes dans l'échantillon (55 % de femmes plutôt que 52 % dans le recensement), un résultat courant dans les sondages. La représentativité de l'échantillon est donc fort convenable.

La cueillette des données a été effectuée par entrevue téléphonique entre le 15 mars et le 8 avril 1983. Les taux de réponse ont atteint environ 60 % pour deux des trois strates et environ 40 % pour l'autre, ce qui se compare très bien à ce qu'on obtient habituellement dans les sondages du genre. La dernière strate contenait davantage de non-francophones, groupe qui participe généralement moins aux sondages d'opinion.

Les tableaux statistiques du présent rapport donnent les nombres réels de répondants plutôt que les nombres pondérés. Les pourcentages soulignés dans les tableaux sont statistiquement différents de ceux qui leur servent de comparaison. Un test de proportion a été appliqué pour le déterminer.

CHAPITRE PREMIER

Les opinions relatives à la situation linguistique: résultats généraux et évolution

Le questionnaire contenait 17 énoncés d'opinions à l'égard de la question linguistique. Les personnes interviewées pouvaient répondre par l'une ou l'autre des catégories suivantes: "tout à fait d'accord", "plutôt d'accord", "plutôt en désaccord", "tout à fait en désaccord" et "je ne sais pas". Ces énoncés d'opinion visaient à connaître les attitudes linguistiques de la population sous trois dimensions d'analyse: la préoccupation à l'égard des questions de langue, la perception de la situation linguistique au Québec et, finalement, l'appui qu'on accorde à la politique de francisation.

Pour chacune de ces dimensions, on prendra d'abord connaissance des résultats généraux selon quatre groupes de répondants: les francophones de l'ensemble du Québec, les francophones du Montréal métropolitain, les anglophones et les allophones.

1.1. Résultats généraux

1.1.1. La préoccupation à l'égard de la question linguistique et les groupes linguistiques

Au tableau I.1, on constate que tous les groupes affichent une préoccupation assez forte à l'égard de la question linguistique. Au moins 56 % des répondants appuient l'énoncé: "Je ne comprends pas les gens qui ne s'intéressent pas à la question des langues au Québec". Les francophones de Montréal et les anglophones expriment leur accord avec cet énoncé dans un rapport de 3 sur 5. L'énoncé O qui

propose que "c'est perdre son temps que de s'occuper des problèmes de langue" n'est supporté que par 31 % des allophones, 20 % des anglophones et 11 % (10 % à Montréal) des francophones.

TABLEAU I.1

Pourcentage des répondants des divers groupes linguistiques qui sont d'accord avec les énoncés qui expriment une préoccupation à l'égard de la question des langues au Québec[a]

Préoccupation	Francophones				Anglophones		Allophones	
	Le Québec		Montréal[b]					
	accord[a]	n.s.p.	accord	n.s.p.	accord	n.s.p.	accord	n.s.p.
C) Je ne comprends pas les gens qui ne s'intéressent pas à la question des langues au Québec.	56	12	<u>67</u>[c]	12	<u>70</u>	13	57	29
O) C'est perdre son temps que de s'occuper des problèmes de langue.	11	7	10	5	20	1	<u>31</u>	13
J) Ni le français ni l'anglais ne sont menacés au Québec.	<u>41</u>	12	<u>49</u>	19	21	4	30	18
Nombre de répondants	(730)		(277)		(413)		(274)	

a: La catégorie "accord" résulte du groupement des sous-catégories "tout à fait" et "plutôt d'accord". L'abréviation "n.s.p." signifie "ne sait pas". Pour obtenir la proportion des répondants "en désaccord", il faut procéder à l'opération: 100 % - (% accord + % n.s.p.).

b: Montréal métropolitain, d'après un regroupement des annuaires téléphoniques dont le territoire correspond à peu près à la zone métropolitaine de recensement.

c: Les chiffres soulignés indiquent une différence significative selon le test des proportions.

Le dernier énoncé produit toutefois des résultats étonnants. Environ 50 % des Montréalais francophones sont d'accord avec l'énoncé qui affirme que "ni le français ni l'anglais ne sont menacés au Québec". Les anglophones et les allophones appuient beaucoup moins cet énoncé (21 % et 30 %). Certains pourraient y voir un indice du climat linguistique actuel; les francophones seraient en train d'acquérir un sentiment de sécurité linguistique relative, alors que les autres groupes se sentiraient davantage menacés.

Il faut retenir que la question linguistique intéresse toujours la grande majorité des Québécois. Les différences qu'on observe dans les proportions de répondants qui souscrivent à chacun des énoncés ne permettent pas d'affirmer avec certitude que le niveau de préoccupation varie selon les groupes linguistiques. Les francophones semblent moins préoccupés sur la base du dernier énoncé, mais ils le sont davantage sur la base du second.

1.1.2. La perception de la situation linguistique du Québec et les groupes linguistiques

Il n'est pas facile de dégager un diagnostic cohérent sur la base des résultats du tableau I.2. On décèle toutefois les tendances suivantes:

- La proportion de francophones qui est d'accord avec chacun des énoncés est presque toujours assez différente de celle des non-francophones.

- Le point de vue des francophones peut se résumer de la façon suivante: ceux qui croient que le français est présentement en position de force sur le marché du travail sont minoritaires (énoncés D et I); les optimistes quant aux progrès de la francisation sont majoritaires (énoncés E, F et K). Ils sont sensibles dans environ 50 % à 60 % des cas aux stéréotypes qui évoquent les retombées économiques négatives de la politique de francisation. Leur perception est donc paradoxale. Ils ressentent la faiblesse de leur langue dans l'économie, ils craignent les impacts économiques de la politique de francisation, mais ils ont confiance en l'avenir de leur langue au Québec.

- Le point de vue des anglophones et des allophones est tout aussi paradoxal. D'un côté, ils croient que la francisation se porte bien (énoncés D, E, K) et de l'autre, ils la trouvent irréaliste, sinon irrecevable (énoncés F, G, H, I).

Ces résultats expriment très bien la teneur du débat linguistique actuel. Les francophones sont partagés dans leurs perceptions. La francisation progresse, mais n'est pas suffisante. Par ailleurs, plusieurs redoutent les impacts économiques négatifs de la loi 101. Les non-francophones soutiennent fortement qu'elle a des impacts négatifs et ils croient que la francisation est d'ores et déjà bien suffisante.

Si l'on devait parier sur le groupe qui est susceptible de modifier sa position à partir de la perception de la situation qu'il a actuellement, il faudrait choisir les francophones. Leur évaluation de la situation linguistique est généralement moins polarisée et plus ambivalente que celle des non-francophones. L'analyse de l'évolution des opinions linguistiques au cours des dernières années,qui sera effectuée à la fin de ce chapitre,pourrait fournir un certain nombre d'éléments pour vérifier cette hypothèse.

1.1.3. Le soutien de la Charte de la langue française et les groupes linguistiques

Le sondage étant limité, il ne peut évidemment pas tenir compte de tous les aspects de cette question. De fait, sept énoncés ont été soumis aux personnes interviewées. Les quatre premiers concernent des dispositions précises de la loi 101: l'affichage (énoncé A, article 58), les conditions d'admissibilité à l'enseignement en anglais (énoncé B, article 73), le permis de pratique pour les professionnels (énoncé I, article 35), le permis temporaire d'inscrire ses enfants à l'enseignement en anglais (énoncé M, article 85). Les trois derniers touchent plutôt aux principes généraux qui chapeautent la Charte de la langue française: francisation des immigrants (énoncé N), le français comme langue habituelle du travail (énoncé P) et le français comme langue du commerce et des affaires (énoncé Q).

Contrairement au tableau précédent, les résultats du tableau I.3 sont assez nets:

- Le soutien accordé à la politique de francisation varie beaucoup selon les groupes linguistiques. Les francophones et les anglophones constituent en quelque sorte deux pôles opposés entre lesquels viennent se situer les allophones.

- Les francophones soutiennent très majoritairement cinq des sept énoncés proposés (B, M, N, P, Q), mais les anglophones n'appuient fortement qu'un seul énoncé (M), qui exprime d'ailleurs une option favorable à la communauté anglophone, à savoir qu'un étranger qui vient travailler temporairement au Québec peut inscrire ses enfants à l'école anglaise (plus précisément, à l'enseignement en anglais).

- Les francophones remettent cependant en question deux dispositions importantes de la loi 101. Plus de la moitié d'entre eux rejettent l'affichage unilingue français à l'extérieur des commerces et des entreprises (57 % à Montréal, 52 % dans l'ensemble du Québec) et l'assujettissement du droit de pratique des professionnels à l'obligation de maîtriser le français (57 % à Montréal, 59 % dans l'ensemble du Québec).

- Les allophones, sans appuyer majoritairement la Charte de la langue française dans la plupart de ses aspects, sont souvent entre le tiers et la moitié à le faire et, dans un cas tout de même assez important en ce qui les concerne, c'est-à-dire le principe qui veut que "l'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier ", 72 % expriment leur accord.

- Encore ici, les anglophones sont très polarisés contre la Charte de la langue française; au moins 3 sur 4 d'entre eux refusent ses contraintes, si ce n'est l'énoncé de principe qui veut que l'immigrant apprenne le français en premier lieu (56 % l'appuient).

TABLEAU I.2

Pourcentage des répondants des divers groupes linguistiques qui sont d'accord avec les énoncés relatifs à la perception de la situation des langues au Québec

Perception	Francophones				Anglophones		Allophones	
	Le Québec		Montréal[b]					
	accord[a]	n.s.p.	accord	n.s.p.	accord	n.s.p.	accord	n.s.p.
D) De nos jours au Québec, la connaissance du français est plus importante que la connaissance de l'anglais pour réussir sur le marché du travail.	37	5	24	8	59[c]	2	51	11
E) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne.	34	19	31	26	26	13	28	27
F) Il est inévitable que l'anglais reste la langue principale des affaires et de la finance.	45	5	43	7	58	6	54	10
G) L'application de la loi 101 peut éloigner les investisseurs étrangers.	57	10	59	12	89	5	70	15
H) Les sièges sociaux vont quitter le Québec si la politique de francisation se poursuit.	44	12	49	15	78	11	67	18
I) Au Québec, il est financièrement rentable pour une entreprise de faire travailler ses employés en français.	50	12	38	19	41	11	30	24
K) Les grandes entreprises au Québec ont fait beaucoup d'efforts pour engager des administrateurs qui parlent français.	62	20	59	26	72	15	58	30
Nombre de répondants	(730)		(277)		(413)		(274)	

a,b,c: Voir tableau I.1.

TABLEAU I.3

Pourcentage des répondants des divers groupes linguistiques qui sont d'accord avec les énoncés relatifs au soutien de certains principes et de certaines dispositions de la Charte de la langue française[a]

Support de la Charte	Francophones				Anglophones		Allophones	
	Le Québec		Montréal[c]					
	accord[a]	n.s.p.[b]	accord	n.s.p.	accord	n.s.p.	accord	n.s.p.
A) Au Québec, les affiches extérieures des commerces et des entreprises doivent être uniquement en français.	47	1	42	1	5	0	18	2
B) Au Québec, on doit obliger les enfants des nouveaux immigrants à fréquenter l'école française.	67	2	70	2	24	3	40	3
L) Un médecin ou un infirmier ne doit pas avoir le droit de pratique s'il ne parle pas français.	35	6	40	3	22	4	35	2
M) Un Américain qui vient travailler temporairement au Québec doit pouvoir envoyer ses enfants à l'école anglaise.	84	3	85	1	96	1	89	6
N) L'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier.	87	2	90	1	56	4	72	2
P) Au Québec, le français doit être la langue de travail.	79	1	75	1	25	4	48	3
Q) Au Québec, le français doit être la langue des commerces.	68	3	63	2	20	3	35	3
Nombre de répondants	(730)		(277)		(413)		(274)	

a,b,c: Voir tableau I.1.

1.2. L'évolution des opinions relatives à la situation linguistique

Il est possible de comparer les résultats obtenus pour certains énoncés d'opinions avec d'autres résultats recueillis antérieurement pour ces mêmes énoncés. Les enquêtes de 1979 du Conseil de la langue française sur la langue de consommation des médias, sur la langue des communications des commerces et des services publics avec leur clientèle et sur la langue du travail[1] fournissent un premier pôle de comparaison. L'enquête de la Commission Gendron sur la langue du travail en 1971 en procure un second. Lorsqu'il s'agit d'enquête sur la langue du travail, l'échantillon représente la main-d'oeuvre alors que, dans les autres cas, c'est l'ensemble de la population qui est représentée. La comparaison dans le temps se fera en premier lieu sur la base de la population et, en second lieu sur la base de la main-d'oeuvre (plus précisément, la main-d'oeuvre qui travaille à temps plein ou qui est en chômage depuis six mois ou moins).

---

1. Sylvie Beauchamp-Achim et Pierre Bouchard, Le français, langue des commerces et des services publics. Le point de vue de la clientèle, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 5, 1980, 175 p.

   Sylvie Beauchamp et Pierre Bouchard, Le français et les médias. Les habitudes des Québécois, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 11, 1982, 218 p.

   Daniel Monnier, L'usage du français au travail, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 15, 1983, 121 p.

1.2.1. Comparaison de quelques énoncés d'opinions sur la base de la population pour les années 1979 et 1983

Un des énoncés (F) du tableau I.4 produit des résultats fort différents pour les trois groupes linguistiques. Il faut préciser, cependant, que la formulation de l'énoncé n'a pas été exactement la même en 1983 et en 1979. Il y a quatre ans, l'énoncé était formulé comme suit: "L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec". Or en 1983, on a omis de terminer l'énoncé par "au Québec", ce qui a pu introduire une ambiguïté pour une partie des répondants.

Hormis cet énoncé, les proportions des anglophones et des allophones qui expriment leur accord ne sont pas statistiquement différentes en 1979 et en 1983. Les échantillons de 1979 sont petits pour ces deux groupes linguistiques, et les écarts de pourcentage doivent être assez élevés pour qu'on puisse conclure à une différence entre 1979 et 1983. Cependant, en fixant un seuil de confiance plus faible au test des proportions, les allophones soutiendraient moins en 1983 qu'en 1979 l'unilinguisme français dans l'affichage.

TABLEAU I.4

Comparaison du pourcentage[a] des francophones, des anglophones et des allophones qui sont d'accord avec certains énoncés d'opinions en 1979 et en 1983

Opinions	FRANCOPHONES		ANGLOPHONES		ALLOPHONES	
	1979	1983	1979	1983	1979	1983
A) Au Québec, les affiches extérieures des commerces et des entreprises doivent être uniquement en français.	66	48	7	5	27	18
E) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne.	20	42	33	30	30	35
F) Il est inévitable que l'anglais reste la langue principale des affaires et de la finance[b].	23	48	40	62	40	60
N) L'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier.	92	89	62	59	67	74
P) Au Québec, le français doit être la langue de travail.	78	80	20	26	43	49
Nombre de répondants[c]	1245	730	144	413	88	274

a: Les pourcentages sont recalculés en éliminant la catégorie "ne sait pas".
b: Se terminait par "au Québec" en 1979.
c: Le nombre de répondants peut varier quelque peu selon l'importance de la catégorie "ne sait pas".

Quant aux francophones, ils ont modifié sensiblement leurs opinions sur la langue de l'affichage et sur la possibilité que la langue française soit une langue technique. Alors que les deux tiers des francophones appuyaient l'affichage unilingue français en 1979, ils ne sont plus que la moitié à le faire en 1983. La proportion d'entre eux qui ne croient pas que le français se prête aux exigences de la technique moderne passe du simple au double (20 % en 1979 et 42 % en 1983). Par contre, les francophones continuent d'être majoritairement favorables à deux grands objectifs de la francisation, soit que l'immigrant devrait apprendre le français avant l'anglais et que le français devrait être la langue du travail au Québec.

Au total donc, le désir de francisation a déjà été plus fort que maintenant chez les francophones, alors que les autres groupes ne semblent pas modifier sensiblement leur point de vue; ils continuent de lui accorder peu d'appui.

1.2.2. Comparaisons de quelques énoncés d'opinions sur la base de la main-d'oeuvre pour les années 1971, 1979 et 1983

Les résultats du tableau I.5 confirment les tendances du tableau précédent. La main-d'oeuvre francophone adopte des points de vue qui sont moins favorables à la francisation en 1983 qu'en 1979. Une sorte de retour en arrière apparaît, même si on a peu d'éléments pour vraiment en juger. La possibilité que le français soit une langue

technique est mise en question par 40 % des francophones en 1983 tout comme en 1971, alors qu'en 1979, seulement 20 % étaient de cet avis. Le français dans les affaires et la finance semble aussi en recul, sous réserve toutefois de la lacune[2] qui s'est glissée dans la formulation de cet énoncé en 1983. La sensibilité aux retombées économiques négatives augmente (énoncés F et G), et même les deux grands objectifs que sont la francisation des immigrants et le français, langue de travail, affichent un certain recul dans l'opinion de la main-d'oeuvre francophone.

Quant aux mains-d'oeuvre anglophone et allophone, soit qu'elles maintiennent leurs positions, soit qu'elles retirent en partie les appuis déjà mitigés qu'elles accordaient à la francisation en 1979. Cette observation vaut surtout pour les énoncés sur la langue des affaires et pour ceux relatifs aux impacts négatifs de la loi 101 sur l'économie.

Donc, que l'on considère l'évolution des opinions linguistiques sur la base de la population ou sur la base de la main-d'oeuvre, on obtient les mêmes résultats.

---

2. Ne précise pas "au Québec".

TABLEAU I.5

Comparaison du pourcentage des répondants[d] des mains-d'oeuvre francophone, anglophone et allophone qui sont d'accord avec certains énoncés d'opinions en 1971, en 1979 et en 1983

Opinions	FRANCOPHONES			ANGLOPHONES			ALLOPHONES		
	1971	1979	1983	1971	1979	1983	1971	1979	1983
E) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne.	40	20	40	56	34	33	47	37	42
F) Il est inévitable que l'anglais reste la langue principale des affaires et de la finance.	36	28	51	80	42	68	61	53	67
G) L'application de la loi 101 peut éloigner les investisseurs étrangers.	-	50	62	-	84	91	-	75	87
H) Les sièges sociaux vont quitter le Québec si la politique de francisation se poursuit.	-	37	49	-	90	87	-	75	84
N) L'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier.	93	95	89	40	57	57	61	70	74
P) Au Québec, le français doit être la langue de travail.	-	89	82	-	29	26	-	46	51
Nombre de répondants	(3 957)	(6 246)	(440)	(588)	(627)	(218)	(302)	(453)	(187)

d: Voir notes d et d au tableau I.4.

1.3 Résumé

Les principales observations qui ressortent de l'analyse qui précède sont les suivantes:

- La préoccupation ou l'intérêt à l'égard de la question linguistique demeure élevée pour tous les groupes linguistiques. Faute de comparaison dans le temps, on ne peut dire toutefois si cette préoccupation est plus ou moins forte qu'auparavant.

- Du point de vue de la perception de la situation linguistique, les francophones croient que celle-ci laisse encore à désirer, mais les optimistes quant à l'avenir sont en majorité. Paradoxalement toutefois, environ la moitié des francophones redoutent les retombées économiques possiblement négatives de la politique linguistique.

- Les non-francophones croient généralement que la francisation est suffisante, qu'elle continue d'ailleurs de progresser, ce qui ne les rassure pas quant à l'avenir. Aussi adhèrent-ils fortement aux énoncés qui évoquent les conséquences négatives possibles de la loi 101.

- L'évolution des opinions dans le temps diffère chez les francophones et les non-francophones. Les premiers semblent prêts à jeter du lest, par exemple dans le domaine de l'affichage. Les seconds conservent leur froideur relative à l'égard de la francisation et on décèle même chez eux un certain raidissement de leur position.

CHAPITRE II

Quelques facteurs de variation du soutien accordé à la Charte de la langue française

Le soutien qu'on accorde aux principes et aux dispositions de la Charte de la langue française de même que l'intention de l'amender varient-ils en fonction d'un certain nombre de perceptions? Ainsi, le fait de bien connaître la loi 101 ou de la percevoir plus ou moins sévère qu'elle ne l'est en réalité influence-t-il l'appui que les gens lui accordent? Plus encore, la préoccupation qu'ils entretiennent à l'égard de la situation des langues de même que la lecture de cette situation en termes optimistes plutôt que pessimistes jouent-elles aussi un rôle quant à l'acceptation des objectifs de la Charte?

Ce chapitre tente de répondre à ces questions par la mise en relation de l'appui à la Charte de la langue française et des intentions de la modifier avec des indices synthétiques ayant trait à la connaissance de la loi 101, à la perception plus ou moins sévère que les répondants peuvent en avoir, au degré de préoccupation qu'ils affichent à l'endroit de la situation des langues et à l'évaluation optimiste ou pessimiste qu'ils font de cette situation. La composition de ces indices est expliquée en annexe. On se limitera ici à en donner une définition sommaire:

INDICE DE CONNAISSANCE DE LA LOI 101: Pour 21 éléments d'un test de connaissance (les questions 3 et 4), ceux qui obtiennent entre 0 et 10 réponses exactes sont considérés comme ayant une mauvaise connaissance de la loi, ceux qui obtiennent 11 points ou plus, une bonne connaissance.

INDICE DE PERCEPTION DE LA LOI 101: Pour les mêmes 21 éléments mais en jugeant les réponses selon qu'elles révèlent une perception plus ou moins sévère de la loi, ceux qui obtiennent entre -5 et +4 points perçoivent la loi moins sévère qu'elle ne l'est, ceux qui recueillent 5 points ou plus, plus sévère qu'elle ne l'est.

INDICE DE PRÉOCCUPATION: Cet indice construit d'après les questions 19c, 19j et 19o classe les gens comme étant non préoccupés s'ils obtiennent moins de 12 points (les énoncés sont formulés à la négative dans l'indice) et préoccupés s'ils reçoivent 12 points ou plus.

INDICE D'ÉVALUATION DE LA SITUATION DU FRANÇAIS: Cet indice est établi d'après les questions 19d, 19e, 19f, 19g, 19h, 19i et 19k. Ceux qui obtiennent entre 1 et 22 points ont une perception plutôt pessimiste de la situation du français, ceux qui se méritent 23 points ou plus ont une perception optimiste.

2.1. Le soutien de certains principes et de certaines dispositions de la Charte de la langue française en fonction des indices

Pour le soutien de la Charte, on utilise ici les mêmes énoncés qu'au tableau I.3; les quatre premiers concernent des dispositions de la Charte, les trois derniers, quelques-uns de ses principes moteurs. L'analyse s'effectue en distinguant les groupes linguistiques.

2.1.1. Chez les francophones

Au tableau II.1, on constate que le fait de percevoir la loi 101 plus sévère qu'elle ne l'est en réalité et le fait d'évaluer la situation du français de façon pessimiste entraînent un appui plus fort aux dispositions et aux principes de la Charte de la langue française. Les indices de perception de la loi et d'évaluation de la situation entraînent des variations de pourcentage pour 5 énoncés sur 7. Les écarts sont particulièrement grands pour l'affichage (énoncé A), les tests linguistiques (énoncé I) et le français, langue des commerces (énoncé Q). Les indices de connaissance de la loi et de préoccupation à l'égard de la question des langues ont moins d'effets puisqu'ils ne produisent des écarts sensibles que pour 3 énoncés sur 7 (variation commune aux deux indices pour un seul des énoncés). Le fait de connaître mieux la loi réduit l'appui que les francophones accordent à certains de ses aspects, notamment l'affichage unilingue français et l'obligation faite aux immigrants d'envoyer leurs enfants à l'école française. Par ailleurs, ceux qui affichent une préoccupation plus forte à l'égard de la question des langues appuient davantage les principes du français, langue du travail et langue des commerces (des affaires).

Ces résultats laissent deviner que les francophones qui perçoivent la loi 101 comme étant plus sévère ou plus contraignante qu'elle ne l'est en réalité ont probablement manifesté une attitude normative lorsqu'ils ont répondu au test de connaissance. En ce sens, ils la "voulaient" plus contraignante.

TABLEAU II.1

Pourcentage des francophones qui sont d'accord[a] avec les énoncés d'opinions relatifs au soutien de la Charte de la langue française selon les indices exprimant leur connaissance de la loi 101, leur perception de cette loi, leur préoccupation linguistique et leur évaluation de la situation du français

Soutien de la Charte	LOI CONNUE		LOI PERÇUE		PRÉOCCUPATION		ÉVALUATION DE LA SITUATION DU FRANÇAIS	
	mal	bien	- sévère	+ sévère	moins	plus	optimiste	pessimiste
A) Au Québec, les affiches extérieures des commerces et des entreprises doivent être uniquement en français.	55	41	39	56	46	48	40	55
B) Au Québec, on doit obliger les enfants des nouveaux immigrants à fréquenter l'école française.	72	63	65	69	66	67	63	71
L) Un médecin ou un infirmier ne doit pas avoir le droit de pratique s'il ne parle pas français.	35	34	29	41	34	35	30	39
M) Un Américain qui vient travailler temporairement au Québec doit pouvoir envoyer ses enfants à l'école anglaise.	77	90	87	82	81	87	83	85
N) L'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier.	88	87	84	91	87	88	86	89
F) Au Québec, le français doit être la langue de travail.	83	77	76	83	77	81	71	88
Q) Au Québec, le français doit être la langue des commerces.	70	67	62	74	64	71	57	80
Nombre de répondants	(313)	(417)	(365)	(365)	(310)	(420)	(369)	(361)

a: Le pourcentage de la catégorie "ne sait pas" est habituellement inférieur à 4 %.

Finalement, l'indice le plus déterminant est celui qui exprime l'évaluation de la situation du français. Plus on l'entrevoit de façon pessimiste, plus on appuie la Charte et, plus on est optimiste, moins on la soutient, notamment dans les domaines de l'affichage et des tests linguistiques reliés à l'acquisition du droit de pratique pour les membres des corporations professionnelles.

2.1.2. Chez les anglophones

La même analyse effectuée sur la base du tableau II.2 amène à conclure que les quatre indices n'ont pas beaucoup d'influence sur l'adhésion des répondants anglophones à l'un ou l'autre des énoncés relatifs à la politique de francisation. On relève seulement quatre pourcentages statistiquement différents, ce qui n'est pas suffisant pour qu'on puisse tirer quelque généralisation sur l'influence réelle des indices. La seule tendance qui se dégage est donc que,peu importe la connaissance que les anglophones ont de la Loi, leur perception quant à sa sévérité, leur préoccupation à l'égard de la question linguistique ou leur évaluation de la situation de la langue française, ils maintiennent à peu près le même point de vue.

TABLEAU II.2

Pourcentage des anglophones qui sont d'accord[a] avec les énoncés d'opinions relatifs au soutien de la Charte de la langue française selon les indices exprimant leur connaissance de la loi 101, leur perception de cette loi, leur préoccupation linguistique et leur évaluation de la situation du français

Soutien de la Charte	LOI CONNUE		LOI PERÇUE		PRÉOCCUPATION		ÉVALUATION DE LA SITUATION DU FRANÇAIS	
	mal	bien	- sévère	+ sévère	moins	plus	optimiste	pessimiste
A) Au Québec, les affiches extérieures des commerces et des entreprises doivent être uniquement en français.	7	4	3	7	4	6	4	7
B) Au Québec, on doit obliger les enfants des nouveaux immigrants à fréquenter l'école française.	21	27	31	19	25	24	24	26
L) Un médecin ou un infirmier ne doit pas avoir le droit de pratique s'il ne parle pas français.	25	20	22	22	21	23	21	26
M) Un Américain qui vient travailler temporairement au Québec doit pouvoir envoyer ses enfants à l'école anglaise.	93	95	95	94	92	96	95	94
N) L'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier.	57	56	56	57	51	59	53	64
P) Au Québec, le français doit être la langue de travail.	31	21	27	23	22	26	23	31
Q) Au Québec, le français doit être la langue des commerces.	22	19	24	17	19	21	19	24
Nombre de répondants:	(169)	(242)	(182)	(729)	(120)	(293)	(288)	(122)

a: Voir tableau II.1.

2.1.3. Chez les allophones

Le tableau II.3 montre que, chez les allophones, les indices ont une influence un peu semblable à celle que l'on a observée chez les francophones. Les variations des pourcentages sont moins nombreuses, mais on décèle que l'évaluation que les allophones font de la situation du français contribue à déterminer leur point de vue à l'égard des principes et des dispositions de la Charte de la langue française. De plus, comme les francophones, il appuient davantage les principes de francisation (langue du travail, langue des commerces) lorsqu'ils perçoivent la loi comme étant plus sévère ou lorsqu'ils sont plus préoccupés de la question linguistique.

2.2. Les intentions de modifier la loi 101 en fonction des indices

Les questions 17a et 17b du sondage demandaient aux répondants de se prononcer sur le bien-fondé de modifier la loi 101. La question 17b qui portait sur le sens des modifications à introduire était une question "ouverte", c'est-à-dire qu'elle ne proposait pas un choix de réponses préétablies. Une classification des réponses *a posteriori* a été effectuée, et le lecteur peut en obtenir une vue détaillée dans le rapport SONDAGEX déjà publié. Nous avons ici combiné et regroupé les réponses pour obtenir les catégories suivantes:

La loi doit:

- Demeurer telle quelle.
- Être adoucie (plus permissive qu'actuellement pour les autres langues que le français).
- Être renforcée (plus contraignante qu'actuellement pour les autres langues que le français).
- Les répondants ne se prononcent pas.

TABLEAU II.3

Pourcentage des allophones qui sont d'accord[a] avec les énoncés d'opinions relatifs au soutien de la Charte de la langue française selon les indices exprimant leur connaissance de la loi 101, leur perception de cette loi, leur préoccupation linguistique et leur évaluation de la situation du français

Soutien de la Charte	LOI CONNUE		LOI PERÇUE		PRÉOCCUPATION		ÉVALUATION DE LA SITUATION DU FRANÇAIS	
	mal	bien	- sévère	+ sévère	moins	plus	optimiste	pessimiste
A) Au Québec, les affiches extérieures des commerces et des entreprises doivent être uniquement en français.	19	17	16	20	19	16	14	24
B) Au Québec, on doit obliger les enfants des nouveaux immigrants à fréquenter l'école française.	39	41	37	44	42	38	40	40
L) Un médecin ou un infirmier ne doit pas avoir le droit de pratique s'il ne parle pas le français.	30	41	33	39	32	40	34	38
M) Un Américain qui vient travailler temporairement au Québec doit pouvoir envoyer ses enfants à l'école anglaise.	86	91	85	94	87	90	87	91
N) L'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier.	75	69	70	75	71	72	66	82
P) Au Québec, le français doit être la langue de travail.	49	46	42	57	47	48	43	57
Q) Au Québec, le français doit être la langue des commerces.	32	38	31	43	26	46	25	54
Nombre de répondants	(135)	(139)	(164)	(109)	(147)	(127)	(174)	(97)

a: Voir tableau II.1.

Les intentions de modifier la loi 101 ainsi exprimées seront maintenant mises en relation avec les quatre indices utilisés dans l'analyse qui précède, et ce, pour chacun des groupes linguistiques.

2.2.1. Chez les francophones

Comme le montre le tableau II.4, c'est l'évaluation de la situation du français qui influence le plus le fait d'opter pour l'une ou l'autre des possibilités, soit de conserver ou d'adoucir la loi 101. Les francophones qui perçoivent la situation du français comme déficiente sont presque deux fois moins nombreux à vouloir adoucir la loi (22 % par rapport à 40 %). Les indices relatifs à la connaissance de la loi ou à l'image qu'on s'en fait (plus ou moins sévère) influencent la proportion des francophones qui se prononcent sur la question, mais nullement l'option que ces derniers prennent (la conserver, l'adoucir, la renforcer). L'indice de préoccupation n'a pas un effet bien net et nous ne pouvons conclure qu'il introduise des écarts significatifs sur la base du test des proportions.

2.2.2. Chez les anglophones

Au tableau II.5, on constate que, chez les anglophones, le fait de considérer la loi plus sévère qu'elle ne l'est augmente la proportion de ceux qui veulent l'adoucir (86 % par rapport à 76 %), mais la différence est compensée par la catégorie de ceux qui ne se prononcent pas. Il en va de même pour l'indice de préoccupation; moins on est préoccupé des questions linguistiques, moins on se prononce sur le bien-fondé

TABLEAU II.4

Les intentions de modifier la loi 101 chez les francophones selon les indices de connaissance et de perception de la loi, de préoccupation et d'évaluation de la situation du français

La loi doit:	LOI CONNUE		LOI PERÇUE		PRÉOCCUPÉ		ÉVALUATION DE LA SITUATION DU FRANÇAIS	
	mal	bien	- sévère	+ sévère	moins	plus	optimiste	pessimiste
Demeurer telle quelle.	27	32	28	32	34	27	22	38
Être adoucie.	29	33	28	34	28	33	40	22
Être renforcée.	5	4	4	5	2	6	4	6
Ne se prononcent pas.	39	31	40	29	36	34	35	34
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de répondants	(313)	(417)	(365)	(365)	(310)	(420)	(369)	(361)

TABLEAU II.5

Les intentions de modifier la loi 101 chez les anglophones selon les indices de connaissance et de perception de la loi, de préoccupation et d'évaluation de la situation du français

La loi doit:	LOI CONNUE		LOI PERÇUE		PRÉOCCUPÉ		ÉVALUATION DE LA SITUATION DU FRANÇAIS	
	mal	bien	- sévère	+ sévère	moins	plus	optimiste	pessimiste
Demeurer telle quelle.	-	3	1	1	2	2	1	4
Être adoucie.	82	82	76	86	67	86	83	77
Être renforcée.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ne se prononcent pas.	18	15	23	13	31	12	16	19
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de répondants	(169)	(242)	(182)	(229)	(120)	(293)	(290)	(122)

de modifier la loi. Ils n'en demeurent pas moins qu'à peu près tous les anglophones qui se prononcent optent pour des adoucissements à la loi.

Par ailleurs, le fait de bien ou de mal connaître la loi n'a pas d'influence, de même que la perception de la situation du français. Il faut comprendre que la très grande majorité des anglophones est mobilisée contre la Charte; ce qui varie, ce n'est pas l'option qu'ils retiennent, mais leur capacité de se prononcer.

2.2.3. Chez les allophones

Les quatre indices influencent la distribution des réponses relatives aux intentions de modifier la loi 101. Les allophones qui sont pessimistes à l'égard de la situation du français, ceux qui se préoccupent moins de la question linguistique et ceux qui connaissent mal la loi ou qui en ont une perception moins sévère sont les moins nombreux à se prononcer sur le bien-fondé de la modifier.

Donc, encore plus que chez les francophones et les anglophones, la proportion des allophones qui se prononcent sur la loi 101 varie en fonction de leurs perceptions, puisque les quatre indices produisent des différences significatives. Par ailleurs, l'évaluation qu'ils font de la situation du français produit une tendance qui va dans le même sens

que celle que l'on a observée chez les francophones, même si elle n'atteint pas la même ampleur. Les pessimistes quant à la cause du français se montrent plus enclins à conserver la loi telle qu'elle est. Si on refait les pourcentages en excluant ceux qui ne se prononcent pas, 28 % des pessimistes conserveraient la loi dans son état actuel, par rapport à 6 % des optimistes (à l'égard de la situation du français).

2.3 La question linguistique: divers types de Québécois

Quand il s'agit d'apprécier une situation sociale, on a souvent tendance à généraliser. On dit souvent: "les gens pensent ceci ou font cela". Plus souvent qu'autrement, cette affirmation ne s'appuie que sur une observation bien partielle de la réalité. Dans les faits, la gamme des points de vue ou des façons de faire est souvent très étendue, les opinions étant presque toujours déterminées par les caractéristiques personnelles de celui ou celle qui les émet.

Dans le but d'approfondir un peu la position des Québécois à l'égard de la question linguistique, nous avons constitué une typologie à l'aide de trois indices dont le premier est relatif à la connaissance de la loi 101, le second à la préoccupation que suscite la question linguistique et le troisième, au soutien[1] accordé à certains aspects fondamentaux de la Charte de la langue française. Les trois dimensions de ces indices, lorsqu'elles sont combinées, permettent de classifier les répondants de l'enquête en huit types (possibles). Ils seront bien informés ou mal informés de la loi 101, préoccupés ou non préoccupés par la question linguistique ou encore, soutiendront ou ne soutiendront pas la politique de francisation (par le biais de leur appui ou non de certains principes et de certaines dispositions de la Charte de la langue française).

---

1. Voir l'annexe A.

TABLEAU II.6

Les intentions de modifier la loi 101 chez les allophones selon les indices de connaissance et de perception de la loi, de préoccupation et d'évaluation de la situation du français

La loi doit:	LOI CONNUE		LOI PERÇUE		PRÉOCCUPÉ		ÉVALUATION DE LA SITUATION DU FRANÇAIS	
	mal	bien	- sévère	+ sévère	moins	plus	optimiste	pessimiste
Demeurer telle quelle.	7	12	9	11	9	11	6	18
Être adoucie.	56	67	56	68	57	72	70	46
Être renforcée.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ne se prononcent pas.	37	21	35	21	34	17	24	36
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre de répondants	(135)	(139)	(164)	(109)	(184)	(87)	(174)	(97)

Une fois qu'on aura identifié les types principaux à l'aide de ces dimensions, on se servira de quelques-unes des caractéristiques individuelles des personnes qu'ils regroupent pour mieux cerner leurs origines. Cette analyse aura une valeur indicative, puisque nous fractionnons des échantillons relativement petits. Nous nous limitons ici à faire ressortir les aspects les plus marquants, la description détaillée des tableaux II.7 à II.12 risquant d'être fastidieuse et confuse. Le lecteur intéressé pourra se référer à ces tableaux pour mener sa propre analyse. Les commentaires qui suivent laissent de côté les dimensions "information" et "préoccupation" déjà largement utilisées dans les analyses qui précèdent en rapport avec l'appui à certaines dispositions de la Charte. Ils portent plutôt sur les caractéristiques personnelles de ceux qui soutiennent ou ne soutiennent pas la Charte de la langue française.

- Chez les francophones, six types sont suffisamment représentés au tableau II.7 pour qu'il vaille la peine de les ventiler selon quelques caractéristiques individuelles au tableau II.8. Les francophones qui n'appuient pas la Charte de la langue française (types 6 et 8) se recrutent surtout chez les hommes plus âgés et plus prospères que la moyenne. Ils rassemblent aussi davantage de bilingues qui utilisent l'anglais au delà de la moyenne dans leurs activités de loisir et de consommation.

  Les autres types de francophones (les types 1, 3, 5, 7, qui regroupent 67 % des répondants francophones) appuient la Charte et ils se définissent plus ou moins par opposition au portrait de ceux qui ne la

soutiennent pas. Ils seront tantôt plus jeunes, se recruteront davantage chez les femmes ou encore, auront de plus bas revenus, seront moins bilingues ou utiliseront moins l'anglais dans leurs activités de loisir et de consommation (voir le tableau II.8).

- Chez les anglophones, trois types ressortent du tableau II.9. Ce sont les types 2, 6 et 8, dont ni l'un ni l'autre n'appuie la Charte. Les trois types regroupent à eux seuls 79 % des répondants anglophones. Aucun profil bien net n'émerge du tableau II.10. Puisque neuf anglophones sur 10 s'opposent à la loi 101 (voir le tableau II 6), on comprendra qu'ils se recrutent plus ou moins indifféremment dans tous les milieux.

- Quatre types d'allophones ressortent au tableau II.8. Un seul de ces quatre accorde son appui à la Charte et il regroupe 12 % des répondants. Ces derniers rassemblent davantage de femmes, sont plus jeunes que la moyenne et moins rémunérés. De plus, ils maîtrisent mieux le français et moins bien l'anglais que la moyenne des allophones. Enfin, ils utilisent plus le français que les autres dans leurs loisirs. Les allophones qui rejettent la Charte ne se recrutent pas parmi des catégories bien nettes. Ils peuvent être jeunes (type 6) ou plus âgés (types 6 et 8), des hommes ou des femmes etc. Ensemble, les trois principaux types d'opposants à la Charte totalisent 54 % des allophones.

TABLEAU II.7

Distribution des répondants francophones selon une typologie construite sur la base des indices de connaissance de la loi, de préoccupation et d'appui à la loi

TYPE	%	N
1. Mal informé / préoccupé / soutien	18	(133)
2. Mal informé / préoccupé / opposant	5	(42)
3. Mal informé / non préoccupé / soutien	13	(96)
4. Mal informé / non préoccupé / opposant	6	(42)
5. Bien informé / préoccupé / soutien	22	(160)
6. Bien informé / préoccupé / opposant	12	(85)
7. Bien informé / non préoccupé / soutien	14	(101)
8. Bien informé / non préoccupé / opposant	10	(71)
TOTAL	100	(730)

TABLEAU II.8

Quelques caractéristiques[a] des principaux types francophones

Principaux types	Âge moyen	Scolarité moyenne (années)	% femmes	% maîtrise de l'anglais oral	% salaire annuel de 25 000 $ et +	% d'heures télé en anglais	% répond en anglais[b]
1. Mal informé/ préoccupé/ soutien	(36)	[12,2]	[61]	[48]	[28]	23	(29)
3. Mal informé/non préoccupé/soutien	[40]	(10,3)	52	(37)	(10)	(20)	(26)
5. Bien informé/préoccupé/soutien	37	[12,6]	[58]	44	22	(20)	38
6. Bien informé/préoccupé/opposant	39	11,4	52	46	[37]	[31]	[49]
7. Bien informé/non préoccupé/soutien	37	11,2	(47)	[48]	24	27	[46]
8. Bien informé/non préoccupé/opposant	[40]	(10,9)	(38)	[47]	[30]	[32]	[56]
Résultats pour l'ensemble des répondants francophones	38	11,5	55	44	22	25	40

a: Les ○ indiquent un résultat qu'on estime inférieur à la moyenne et les □, un résultat qu'on estime supérieur à la moyenne (test des proportions non appliqué).

b: % des interviewés qui répondent en anglais lorsqu'ils sont abordés dans cette langue dans un commerce (question 16a).

TABLEAU II.9

Distribution des répondants anglophones selon une typologie construite sur la base des indices de connaissance de la loi, de préoccupation et d'appui à la loi

TYPE	%	N
1. Mal informé / préoccupé / soutien	5	(21)
2. Mal informé / préoccupé / opposant	27	(112)
3. Mal informé / non préoccupé / soutien	1	(5)
4. Mal informé / non préoccupé / opposant	8	(34)
5. Bien informé / préoccupé / soutien	6	(24)
6. Bien informé / préoccupé / opposant	33	(136)
7. Bien informé / non préoccupé / soutien	1	(3)
8. Bien informé / non préoccupé / opposant	19	(78)
TOTAL	100	(413)

TABLEAU II .10

Quelques caractéristiques[a] des principaux types anglophones

Principaux types	Âge moyen	Scolarité moyenne (années)	% femmes	% maîtrise du français oral	% salaire annuel de 25 000 $ et +	% d'heures télé en français	% répond en français[b]
2. Mal informé/préoccupé/opposant	37	12,6	[70]	(61)	(16)	13	51
6. Bien informé/préoccupé/opposant	(34)	[13,4]	[69]	[72]	[27]	(8)	[60]
8. Bien informé/non préoccupé/opposant	[41]	[11,4]	(54)	[73]	(12)	12	(23)
Résultats pour l'ensemble des répondants anglophones	38	12,8	63	67	20	13	48

a: Voir tableau III-2.

b: % des interviewés qui répondent en français lorsqu'ils sont abordés dans cette langue dans un commerce.

TABLEAU II.11

Distribution des répondants allophones selon une typologie construite sur la base des indices de connaissance de la loi, de préoccupation et d'appui à la loi (en pourcentage)

TYPE	%	N
1. Mal informé / préoccupé / soutien	8	(23)
2. Mal informé / préoccupé / opposant	10	(28)
3. Mal informé / non préoccupé / soutien	12	(32)
4. Mal informé / non préoccupé / opposant	19	(52)
5. Bien informé / préoccupé / soutien	9	(25)
6. Bien informé / préoccupé / opposant	19	(52)
7. Bien informé / non préoccupé / soutien	7	(20)
8. Bien informé / non préoccupé / opposant	16	(42)
TOTAL	100	(274)

TABLEAU II:12

Quelques caractéristiques[a et b] des principaux types allophones

Principaux types	Âge moyen	Scolarité moyenne (années)	% femmes	% maîtrise du français oral	% maîtrise de l'anglais oral	% salaire annuel de 25 000 $ et +	% d'heures de télé en français
3. Mal informé/non préoccupé/soutien	30	11,4	67	97	64	18	36
4. Mal informé/non préoccupé/opposant teur	39	12,7	64	75	75	28	22
6. Bien informé/préoccupé/opposant	33	13,2	49	84	76	21	17
8. Bien informé/non préoccupé/opposant teur	43	11,0	41	86	77	28	28
Résultats pour l'ensemble des allophones	38	12,3	49	76	76	27	29

a : Voir tableau III.2.

b : La langue de réponse lorsque les répondants sont abordés en français ou en anglais dans les commerces n'est pas traitée pour les allophones.

2.4. Résumé

Les principales conclusions de l'analyse qui précède sont les suivantes:

Appui des principes et des dispositions de la Charte

- Chez les francophones, les indices de perception de la loi et d'évaluation de la situation du français sont les plus déterminants. Plus on évalue négativement la situation du français et plus on prête de sévérité à la loi, plus on la soutient. On peut faire l'hypothèse que ceux qui perçoivent la loi comme plus contraignante projettent en quelque sorte le "désir" qu'elle le soit. C'est particulièrement le cas pour l'affichage unilingue français et les principes qui proclament le français langue de travail et des affaires. Les deux autres indices influencent aussi les opinions des francophones, mais de façon moins déterminante que les deux qui précèdent. D'une part, le fait d'être plus préoccupé de la question des langues accroît quelque peu la proportion de ceux qui appuient la Charte. D'autre part, ceux qui en ont une connaissance plus exacte la soutiennent moins sous certains aspects, notamment à propos de l'affichage.

- Chez les anglophones, les indices n'ont pas beaucoup d'influence. Peu importe leurs perceptions, leur connaissance de la loi ou leur préoccupation, les anglophones maintiennent à peu près le même point de vue sur les principes et les dispositions de la Charte.

- Chez les allophones, les indices ont un peu la même influence que chez les francophones. Les allophones ont tendance à appuyer davantage la Charte lorsque leur évaluation de la situation du français est pessimiste, lorsqu'ils perçoivent la loi comme plus sévère qu'elle ne l'est et lorsqu'ils sont plus préoccupés de la question des langues. Mais il faut parler d'un profil d'influences qui ressemble à celui des francophones, et non pas d'une reproduction exacte de ce profil.

Les intentions de modifier la loi 101

- Chez les francophones, un seul indice a de l'importance quant aux intentions de modifier la loi. Il s'agit de l'indice d'évaluation de la situation du français; les francophones qui ont une vue pessimiste de cette situation sont environ deux fois moins nombreux que les optimistes à vouloir adoucir la loi (22 % par rapport à 40 %).

- Chez les anglophones, les indices de perception de la loi et de préoccupation ont une certaine influence sur la distribution des résultats. Il ne déterminent cependant que la proportion des gens qui se prononcent sur le bien-fondé d'amender la loi, et non pas l'option que prennent ceux qui font un choix. Ces derniers font bloc pour réclamer des adoucissements à la loi.

- Chez les allophones, les quatre indices introduisent des différences quant à la proportion des gens qui se prononcent sur l'opportunité d'amender la loi. Les pessimistes à propos de la cause du français, les moins préoccupés et ceux qui perçoivent la loi comme moins contraignante ou qui en ont une connaissance moins bonne se prononcent moins. Par ailleurs, l'indice d'évaluation de la situation du français produit une différence supplémentaire. Comme chez les francophones, plus on croit la situation du français déficiente, plus on veut conserver la loi telle qu'elle est.

Divers types de Québécois par rapport à la question linguistique

- Les francophones qui n'appuient pas la Charte de la langue française se recrutent davantage chez les hommes d'âge mûr, plus prospères que la moyenne. Ils sont aussi plus bilingues que la moyenne et utilisent davantage l'anglais dans leurs activités de loisir et de consommation. Les francophones qui appuient la Charte se distinguent des précédents par une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: plus jeunes, davantage de femmes, revenus plus bas, moins bilingues et moins utilisateurs de l'anglais.

- Les anglophones s'opposent en bloc à la Charte de la langue française et, de ce fait, on les retrouve dans tous les milieux sociaux. Les allophones regroupent beaucoup plus d'opposants à la Charte que de défenseurs. Ces derniers se rapprochent des francophones par certaines caractéristiques: entre autres, ils maîtrisent mieux le français et moins bien l'anglais que la moyenne des allophones; ils utilisent aussi davantage le français que la moyenne dans leurs activités de loisir (télévision).

CONCLUSION

Réflexions sur les résultats

Six ans après l'adoption de la Charte de la langue française, que nous apprennent les analyses qui précèdent? Quelles idées maîtresses peut-on en dégager comme contribution au bilan de la situation linguistique et, plus particulièrement, à l'appréciation de l'opinion publique concernant la Charte de la langue française?

Une première constatation porte sur la préoccupation que la population manifeste à l'égard de la situation linguistique. Il ressort nettement que tous les groupes linguistiques demeurent préoccupés. Cela ne veut pas dire que le degré et la teneur de l'intérêt à l'égard de la question linguistique n'évolue pas. Les anglophones apparaissent aujourd'hui plus préoccupés que les francophones, et il s'agit évidemment d'un signe des temps, puisque la Charte de la langue française a eu un impact plus contrariant sur leurs habitudes linguistiques.

Quant au soutien dont fait l'objet la Charte de la langue française dans l'opinion publique, le sondage en donne un aperçu pour quelques-unes de ses coordonnées fondamentales: affichage, permis de pratique professionnelle, admissibilité à l'enseignement en anglais, principes de francisation des communications de travail et d'affaires. Il nous renseigne aussi sur les intentions de modifier la loi. Les

résultats indiquent que les francophones continuent de soutenir la loi 101, mais que cet appui semble en voie de s'éroder. Depuis 1979, ils ont fait marche arrière, notamment sur l'affichage, et ils prêtent davantage foi aux hypothèses qui évoquent les retombées économiques négatives de la francisation. Échaudés par la crise économique sans doute, ils sont plus sensibles à ces arguments fréquemment répétés par les opposants à la Charte. Enfin, un des grands facteurs qui détermine le point de vue des francophones est l'évaluation qu'ils font de la situation actuelle du français au Québec. Ceux qui perçoivent cette situation comme déficiente appuient davantage la Charte.

Quant aux non-francophones, ils maintiennent et renforcent même leur polarisation contre la Charte de la langue française. À peu près la seule concession qu'ils font concerne les obligations auxquelles elle soumet les immigrants qui viennent de l'extérieur du Canada, donc des personnes nouvellement arrivées ou sur le point de venir au Québec. Par ailleurs, certains allophones qui, comme les francophones, font une évaluation négative de la situation du français sont plus enclins à appuyer la Charte.

La typologie utilisée au second chapitre permet de déceler six types principaux de francophones, dont quatre soutiennent la Charte. Ces derniers composent 67 % de l'échantillon francophone. Les deux autres types s'opposent plus ou moins à la Charte et ils rassemblent 22 % de

l'échantillon. À l'analyse, on s'aperçoit que ceux qui ne soutiennent pas la Charte de la langue française se recrutent davantage parmi les hommes d'âge mûr, plus bilingues et plus prospères que la moyenne. Ils utilisent aussi davantage l'anglais dans leurs activités de loisir et de consommation. Chez les allophones, le profil type des personnes qui appuient la Charte laisse deviner une plus grande intégration au monde francophone de par leur maîtrise et leur usage du français. Les anglophones quant à eux s'opposent presque tous à la loi 101, peu importe leurs caractéristiques personnelles.

Ces résultats montrent l'importance que peut avoir l'intégration linguistique et culturelle des personnes; les francophones qui s'opposent à la Charte de la langue française semblent plus intégrés à des réseaux sociaux fonctionnant dans les deux langues. De par leurs aptitudes linguistiques et la gratification affective et matérielle qu'ils en retirent, ils semblent moins ressentir le besoin de franciser.

Une autre conclusion importante de cette étude est que le groupe francophone est plus partagé dans ses opinions que les autres groupes. Par le fait même, ses points de vue se prêtent à plus de mouvance et de changements. Les variations qu'on observe dans son appui à la francisation entre 1979 et 1983 en constituent une illustration. Serions-nous actuellement au seuil d'une nouvelle époque de l'histoire linguistique du Québec? Les francophones apparaissent plus ou moins

sur la défensive face aux revendications linguistiques des non-francophones. Il est difficile de prévoir quelle serait la réaction de la majorité d'entre eux si l'on envisageait d'apporter des assouplissements importants à la loi 101. Réprobation? Indifférence? Le lion dort-il profondément ou d'un oeil seulement?

ANNEXE A

Mode de contruction des indices

a) L'indice de connaissance de la loi 101.

Pour chacun des 21 éléments des questions 3 et 4, une réponse exacte donne 1 point.

Ceux qui obtiennent entre 0 et 10 points sont mal informés ou connaissent mal la loi, les autres (11 points ou plus) la connaissent bien.

b) L'indice de perception de la loi 101

Pour chacun des 21 éléments des question 3 et 4, les répondants obtiennent en plus ou en moins 1 ou 2 points selon que leur réponse introduit ou nie une contrainte supérieure ou inférieure à la loi 101.

Par exemple, à la question 3c, la bonne réponse est que la loi 101 "laisse le choix". Celui qui répond que "seul le français doit être utilisé obtient 2 points de "sévérité", celui qui répond que "le français est obligatoire mais peut être accompagné d'une autre langue" reçoit 1 point de "sévérité".

Au total, ceux qui obtiennent entre -5 et 4 points perçoivent la loi comme moins contraignante qu'elle ne l'est en réalité, ceux qui recueillent 5 points ou plus perçoivent la loi comme plus contraignante qu'elle ne l'est.

c) L'indice de préoccupation. Il est constitué sur la base des questions 19c, 19j et 19o.

Le code de 19c est inversé pour le rendre négatif comme 19j et 19o. Selon leur réponse, les répondants obtiennent entre 1 et 5 points par élément (3 points correspondent à "ne sait pas").

Au total, ceux qui recueillent moins de 12 points sont non préoccupés et 12 points ou plus, préoccupés.

d) L'indice d'évaluation de la situation du français

La procédure est la même que celle qui précède et elle s'applique aux questions 19d, 19e, 19f, 19g, 19h, 19i et 19k.

Au total, 22 points ou moins donnent une perception plutôt pessimiste et 23 points ou plus, une perception optimiste.

e) L'indice de support de la Charte

Selon la même procédure, il est constitué à partir des questions 19a, 19b, 19l, 19m, 19n, 19p et 19q.

1 à 18 points donnent un non-soutien de la Charte, 19 à 35 points, un soutien.

ANNEXE B

LE QUESTIONNAIRE

Q.1 Quelle langue parlez-vous habituellement à la maison?

français	1	
anglais	2	
italien	3	
grec	4	
portugais	5	(15)
allemand	6	
autre (précisez_____)	7	
ne sait pas	8	
	9	

Q.2a Avez-vous déjà entendu parler de la loi 101?

Oui	1	
Non ⟶ PASSEZ A Q.3	2	(16)
Ne sait pas ⟶ PASSEZ A Q.3	8	
	9	

Q.2b Pourriez-vous me dire sur quel sujet porte la loi 101?

NE PAS LIRE LES REPONSES

La langue	1	
Autre sujet (précisez)		(17)
Ne sait pas	8	
	9	

Q.3 Pour chacune des situations suivantes, pourriez-vous me dire quelle modalité de la loi 101 s'applique?

1. Seul le français doit être utilisé
2. Le français est obligatoire mais peut être accompagné d'une autre langue
3. la loi laisse le choix

	Seul le français doit être utilisé	Le français est obligatoire mais peut être accompagné d'une autre langue	La loi laisse le choix	Ne sait pas	
a) Les menus des restaurants distribués aux clients	1	2	3	9	(18)
b) Un contrat entre deux citoyens non francophones	1	2	3	9	(19)
c) Les affiches d'une soirée religieuse pour un groupe non-francophone	1	2	3	9	(20)
d) Les affiches à l'intérieur d'une épicerie qui emploie quatre personnes ou moins	1	2	3	9	(21)
e) Les affiches à l'intérieur d'un hôpital qui dessert surtout des anglophones	1	2	3	9	(22)

	Seul le français doit être utilisé	Le français est obligatoire mais peut être accompagné d'une autre langue	La loi laisse le choix	Ne sait pas	
f) Une lettre d'une école non-francophone aux parents des élèves	1	2	3	8	☐ (23)
g) Le nom d'une école anglophone affiché à l'extérieur	1	2	3	8	☐ (24)
h) Le nom d'un hôpital anglophone affiché à l'extérieur	1	2	3	8	☐ (25)

Q.4 Je vais maintenant vous lire une série d'énoncés concernant l'application de la loi 101, pourriez-vous me dire pour chacun si cet énoncé est vrai ou faux?

	Vrai	Faux	Ne sait pas	
a) Un anglophone a le droit de s'adresser en anglais à un ministère du gouvernement du Québec	1	2	8	☐ (26)
b) La loi permet au gouvernement du Québec d'envoyer des formulaires en anglais lorsqu'un citoyen en fait la demande	1	2	8	☐ (27)
c) Un anglophone a le droit de répondre en anglais au cours d'une entrevue pour obtenir un emploi au gouvernement du Québec	1	2	8	☐ (28)
d) Selon la loi un anglophone n'a pas le droit de s'adresser en anglais à une corporation professionnelle ou à un syndicat	1	2	8	☐ (29)
e) Un anglophone n'a pas le droit de s'adresser en anglais à un tribunal	1	2	8	☐ (30)
f) Depuis la loi 101 une commission scolaire ne peut plus obtenir de permis d'ouvrir une nouvelle école anglaise même si sa clientèle augmente	1	2	8	☐ (31)
g) Un professionnel qui vient d'une autre province peut obtenir un permis temporaire de pratiquer en attendant d'apprendre le français	1	2	8	☐ (32)
h) Quand l'un des parents a fait ses études primaires en anglais au Québec, son enfant a le droit de s'inscrire à l'école anglaise	1	2	8	☐ (33)
i) La loi 101 permet à un Américain qui vient travailler au Québec pour trois ans ou moins d'inscrire ses enfants à l'école anglaise	1	2	8	☐ (34)
j) Selon la loi 101, un enfant anglophone peut se voir refuser l'accès à l'enseignement en anglais du fait qu'il soit seul à le demander dans sa région	1	2	8	☐ (35)
k) Selon la loi, un mode d'emploi accompagnant un produit vendu au Québec doit être en français seulement	1	2	8	☐ (36)

	Vrai	Faux	Ne sait pas	
l) Depuis la loi 101, un employé d'un hôpital anglophone n'a pas le droit d'écrire en anglais à son patron	1	2	9	☐ (37)
m) La loi 101 permet au gouvernement du Québec de répondre en anglais à un citoyen qui lui a écrit dans cette langue	1	2	9	☐ (38)

Q.5 La semaine dernière, pendant combien d'heures au total avez-vous regardé la télévision?

Nombre d'heures _____ ☐☐ (39-40)

Q.6 Pendant combien d'heures avez-vous regardé...

	Nombre d'heures	
a) ... les postes de langue française	_____	☐☐ (41-42)
b) ... les postes canadiens-anglais	_____	☐☐ (43-44)
c) ... les postes américains	_____	☐☐ (45-46)

Q.7 Actuellement avez-vous un emploi à temps plein ou à temps partiel?...

... Oui à temps plein ⟶ PASSEZ A Q.10	1
... Oui à temps partiel ⟶ PASSEZ A Q.10	2
Non	3 (47)
Ne sait pas	8
	9

Q.8 Etes-vous présentement à la recherche d'un emploi?

Oui	1
Non ⟶ PASSEZ A Q.14	2
Ne sait pas ⟶ PASSEZ A Q.14	8 (48)
	9

Q.9 Depuis combien de temps?...

Moins d'un mois	0
Un mois	1
Deux mois	2
Trois mois	3 (49)
Quatre mois	4
Cinq mois	5
Six mois et plus ⟶ PASSEZ A Q.14	6
Ne sait pas ⟶ PASSEZ A Q.14	8
	9

Q.9a Avez-vous déjà eu un emploi?

Oui	1
Non ⟶ PASSEZ A Q.14	2
Ne sait pas ⟶ PASSEZ A Q.14	8 (50)
	9

Q. 10

Q.10 Lorsque vous avez à lire, écrire ou parler pour faire votre travail, utilisez-vous...

... A peu près uniquement le français	1
... A peu près uniquement l'anglais	2
... Les deux langues	3 (51)
Autre (spécifiez_____)	
Ne sait pas	8
	9

Q.11 Au total dans quel pourcentage du temps utilisez-vous le français pour votre travail?

Pourcentage _____ (52-54)

Q.12a Travaillez-vous dans une entreprise de plus de 50 employés?

Oui	1
Non → PASSEZ A Q.13	2 (55)
Ne sait pas	9

Q.12b Existe-t-il dans votre entreprise une personne ou un groupe de personnes chargées de faire utiliser davantage le français?

Oui	1
Non	2 (56)
Ne sait pas	8

Q.13 Pourriez-vous dire à combien s'est élevé votre <u>revenu annuel</u> provenant de votre <u>emploi principal</u> pour l'année 82 avant impôts et déductions?

Moins de 10 000$	0
10 000$ à 14 999$	1
15 000$ à 19 999$	2
20 000$ à 24 999$	3 (57)
25 000$ à 29 999$	4
30 000$ à 34 999$	5
35 000$ à 39 999$	6
40 000$ et plus	7
Ne sait pas	8
	9

Q.14 Pourriez-vous me dire à combien s'est élevé votre <u>revenu familial</u> pour l'année 82 avant impots et déductions?

Moins de 10 000$	0
10 000$ à 14 999$	1
15 000$ à 19 999$	2
20 000$ à 24 999$	3 (58)
25 000$ à 29 999$	4
30 000$ à 34 999$	5
35 000$ à 39 999$	6
40 000$ et plus	7
Ne sait pas	8
	9

Q.15 Quel genre de travail faites-vous et pour quel genre de compagnie?

_____ (59-62)

Quel est le nom de votre emploi ou le titre de votre poste?

_____

Q.16 Lorsqu'on s'adresse à vous en anglais, poursuivez-vous en français ou en anglais?...

	En français	En anglais	NE PAS LIRE: Quelquefois en français quelquefois en anglais	Ne s'applique pas	Ne sait pas	
... a) Dans un commerce	1	2	3	4	8	(63)
... b) Dans un service public	1	2	3	4	8	(64)
... c) Dans une situation de travail	1	2	3	4	8	(65)

Q.17a D'après vous, la loi 101 devrait-elle être modifiée ou demeurer telle qu'elle est?

devrait être modifiée		1
devrait demeurer telle quelle	→ PASSEZ A Q.18	2
ne sait pas	→ PASSEZ A Q.18	8 (66)
		9

Q.17b Dans quels domaines la loi 101 devrait-elle être modifiée? Et pourquoi? (SONDEZ)

_____ (67-68)

_____

_____

_____

_____

Q.18 Selon vous, votre connaissance de la loi 101 est-elle...

... excellente	1
... bonne	2
... faible	3 (69)
... nulle	4
ne sait pas	8
	9

Q.19 Voici un certain nombre d'opinions que l'on entend parfois. Pour votre part, diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec ces points de vue?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	Ne sait pas	
a) Au Québec, les affiches extérieures des commerces et des entreprises doivent être uniquement en français	1	2	3	4	8	☐ (70)
b) Au Québec, on doit obliger les enfants des nouveaux immigrants à fréquenter l'école française	1	2	3	4	8	☐ (71)
c) Je ne comprends pas les gens qui ne s'intéressent pas à la question des langues au Québec	1	2	3	4	8	☐ (72)
d) De nos jours au Québec, la connaissance du français est plus importante que la connaissance de l'anglais pour réussir sur le marché du travail	1	2	3	4	8	☐ (73)
e) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne	1	2	3	4	8	☐ (74)
f) Il est inévitable que l'anglais reste la langue principale des affaires et de la finance	1	2	3	4	8	☐ (75)
g) L'application de la loi 101 peut éloigner les investisseurs étrangers	1	2	3	4	8	☐ (76)
h) Les sièges sociaux vont quitter le Québec si la politique de francisation se poursuit	1	2	3	4	8	☐ (77)
i) Au Québec, il est financièrement rentable pour une entreprise de faire travailler ses employés en français	1	2	3	4	8	☐ (78)
j) Ni le français, ni l'anglais ne sont menacés au Québec	1	2	3	4	8	☐ (79)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	Ne sait pas	
k) Les grandes entreprises au Québec ont fait beaucoup d'efforts pour engager des administrateurs qui parlent français	1	2	3	4	8	☐ (80)
						1 0 7 (1-3)
						☐☐☐☐ (4-7)
						☐☐☐2 (8-11)
l) Un médecin ou un infirmier ne doit pas avoir le droit de pratique s'il ne parle pas français	1	2	3	4	8	☐ (12)
m) Un Américain qui vient travailler temporairement au Québec doit pouvoir envoyer ses enfants à l'école anglaise	1	2	3	4	8	☐ (13)
n) L'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier	1	2	3	4	9	☐ (14)
o) C'est perdre son temps que de s'occuper des problèmes de langue	1	2	3	4	8	☐ (15)
p) Au Québec, le français doit être la langue de travail	1	2	3	4	8	☐ (16)
q) Au Québec, le français doit être la langue des commerces	1	2	3	4	9	☐ (17)

Q.20 Quelle est (était) la langue maternelle de votre père?

français	1	
anglais	2	
italien	3	
grec	4	
portugais	5	(18)
allemand	6	
autre (précisez_____)	7	
ne sait pas	9	
	9	

Q.21 La langue maternelle de votre mère?

français	1	
anglais	2	
italien	3	
grec	4	
portugais	5	(19)
allemand	6	
autre (précisez_____)	7	
ne sait pas	8	
	9	

Q.22 Combien d'années de scolarité avez-vous complétées au total?

Nombre d'années _____ (20-21)

Q.23 En quelle année êtes-vous né(e)?

Année _____ (22-23)

Q.24a Dans quel pays êtes-vous né(e)?

_____

1. Canada
2. Italie
3. France
4. Royaume-Uni
5. Etats-Unis
6. Autre (précisez_____)
8. Ne sait pas

→ PASSEZ A Q.25 (24-25)

▼

Q.24b Dans quelle province?

Québec	01	
Ontario	02	
Nouveau-Brunswick	03	
Nouvelle-Ecosse	04	
Ile-du-Prince-Edouard	05	
Terre-Neuve	06	(26-27)
Manitoba	07	
Alberta	08	
Saskatchewan	09	
Colombie-Britannique	10	
Yukon	11	
Territoires du Nord-Ouest	12	
Ne sait pas	97	

Q.25 Depuis combien d'années habitez-vous le Québec de façon permanente?

Nombre d'années _____ (28-29)

Q.26 A quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son (votre) arrivée en Amérique du Nord?

français	1	
anglais	2	
écossais	3	
irlandais	4	(30)
italien	5	
grec	6	
autre (précisez_____)	7	
ne sait pas	8	
	9	

Q.27 Pourriez-vous me dire quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise et que vous comprenez encore?

français ⟶ PASSEZ A Q.30	1	
anglais	2	
italien	3	
grec	4	
portugais	5	(31)
allemand	6	
autre (précisez)	7	
ne sait pas	8	
	9	

▼

Q.28 Diriez-vous que votre compétence à <u>parler le français</u> est excellente, bonne, faible ou nulle?

Excellente	1	
Bonne	2	
Faible	3	
Nulle	4	(32)
Ne sait pas	8	
	9	

Q.29 Diriez-vous que votre compétence à <u>écrire le français</u> est excellente, bonne, faible ou nulle?

Excellente	1	
Bonne	2	
Faible	3	
Nulle	4	(33)
Ne sait pas	8	
	9	

NOTE A L'INTERVIEWER: Langue maternelle anglaise terminez l'entrevue, autres langues posez les questions suivantes

Q.30 Diriez-vous que votre compétence à parler l'anglais est excellente, bonne, faible ou nulle?

Excellente	1	
Bonne	2	
Faible	3	
Nulle	4	(34)
Ne sait pas	8	
	9	

Q.31 Diriez-vous que votre compétence à écrire l'anglais est excellente, bonne, faible ou nulle?

Excellente	1	
Bonne	2	
Faible	3	
Nulle	4	(35)
Ne sait pas	8	
	9	

Q.32 Sexe de la personne interrogée

Masculin	1	(36)
Féminin	2	

Dans la même collection

35. Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la Loi 101. Rapport de Sondagex inc.

1983. 60 p., 28 cm
ISBN 2-550-10250-9

Sondage effectué auprès d'un échantillon représentatif de la population francophone, anglophone et allophone du Québec afin de savoir si les opinions et jugements émis sur la Loi 101 sont fondés sur une connaissance appropriée de cette législation.

40. La situation de la langue française au Québec.

Statistiques récentes par Daniel MONNIER

1984. 25 p., 28 cm
ISBN 2-550-10848-5

Quelques questions qui constituent en quelque sorte de "grands indicateurs" de l'usage du français dans les domaines du travail, des médias et du commerce ont été greffées au Sondage Omnibus de novembre 1983 du Centre de sondage de l'Université de Montréal. Ces derniers résultats comparés à ceux des enquêtes antérieures remontant parfois aussi loin qu'en 1971 ne montrent que de faibles fluctuations dans le temps.

Gouvernement du Québec
Conseil de la
langue française